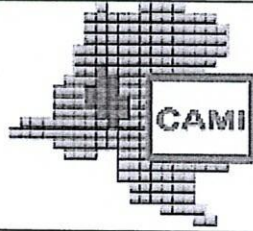


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER

Téléphone: (+243) 858 193 909
Facsimile :
Email: info@caml.cd
Website: www.caml.cd



DIRECTION GENERALE
Croisement des Avenues Mpolo Maurice
Et Kasa-Vubu, GOMBE
BP 7987, Kin 1
N° Impôt A 0700326 N
KINSHASA

Kinshasa, le 17 JUIL 2024

N°Réf. CAMI/DG/863/2024

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre des
Mines
Immeuble du Gouvernement
à Kinshasa/Gombe

A Monsieur le Directeur Général de l'
Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)
à Kinshasa/Gombe

Concerne : Transmission des AMI relatif au recrutement d'un consultant sur :

- Recrutement d'un Consultant (cabinet) pour l'élaboration du manuel des procédures administratives, juridiques, techniques et financières du Cadastre Minier ;
 - Recrutement d'un Consultant (cabinet) pour l'évaluation du patrimoine et de la détermination du capital social du Cadastre Minier pour publication sur votre site.
-

Monsieur le Directeur Général,

Je vous transmets, par la présente, et ce, conformément aux dispositions de l'article 38 alinéa 1 du Décret n° 23/12 du 03 juin 2023 portant Manuel de procédures des Marchés Publics, les avis à manifestations d'intérêt pour publication sur votre site.

Veuillez agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Général empêché
Jacques MUYUMBA NDUBULA



Directeur Général Adjoint

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER

Téléphone: (+243) 015 162618
(+243) 015 163255

Email: info@cami.cd
Website: www.cami.cd



DIRECTION GENERALE

Croisement des Avenues Mpolo Maurice

Et Kasa-Vubu, GOMBE

Numéro Impôt : A0700326N

BP 7987, Kin 1

KINSHASA

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Recrutement d'un Consultant (cabinet) pour l'élaboration des manuels de procédures administratives, techniques et financières du Cadastre Minier.

1. Le présent Avis à manifestations d'intérêt fait suite au Plan de Passation des Marchés paru sur le site web www.arnp-rdc.org de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics de la RDC.
2. Le Cadastre Minier « CAMI » a prévu des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au recrutement d'un Consultant (cabinet) pour l'élaboration des manuels de procédures administratives, techniques et financières du Cadastre Minier à son bénéfice.

Le CAMI, qui est un Etablissement Public à caractère administratif et technique institué par l'article 12 de la Loi n° 007-2002 du 11 juillet 2002 portant code minier, et doté de la personnalité juridique jouissant de l'autonomie administrative et financière, désire à ce jour structurer son système d'information et de gestion au moyen d'un instrument de contrôle formel et efficace.

L'objectif de la mission, qui s'effectuera au siège social du CAMI pour une durée de six (06) mois, est de doter le CAMI d'un référentiel pratique qui établit et détaille, pour chaque secteur d'activité, la liste et les responsabilités des intervenants, les outils à utiliser ainsi que les étapes à suivre.

3. Les candidats intéressés devront présenter les pièces suivantes :
 - Les statuts ou tout document équivalent, démontrant une expérience générale d'au-moins cinq (05) ans dans le domaine d'élaboration des manuels de procédures ;
 - Les attestations de bonne exécution des marchés similaires, exécutés notamment au bénéfice d'au-moins trois (03) Etablissements publics de la RDC au cours les cinq (05) dernières années, attestant d'une expérience pertinente ;
 - Le numéro d'identification nationale harmonisée ;
 - La copie de l'immatriculation au RCCM ;
 - L'acte de Groupement, le cas échéant.
4. Le consultant sera sélectionné par la méthode de sélection qui combine la qualité technique et le coût, telle que définie aux articles 111 à 114 du Décret n° 23/12 du 03 mars 2023 portant manuel de procédures des marchés publics.
5. Les lettres de manifestation d'intérêt rédigées en français en quatre (04) exemplaires, soit un (01) original et trois (03) copies, devront être adressées à l'attention de Monsieur le Directeur

Général du CAMI à l'adresse ci-dessous au plus tard le **15 août 2024 à 12h00**, heure de Kinshasa (TU+1), et porter clairement à son objet la mention « Dossier de manifestations d'intérêt pour le recrutement d'un consultant (firme) chargé de l'élaboration du Manuel de procédures administratives, financières, techniques et audit interne du Cadastre Minier » ;

6. Les candidats susvisés peuvent obtenir des informations au Secrétariat Permanent de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics située à l'adresse ci-dessous :

Immeuble CAMI
Croisement des avenues Mpolo Maurice et Kasa-Vubu
Kinshasa/Gombe
BP. 7987 Kin 1

7. Seuls les candidats repris sur la liste restreinte seront invités à retirer la demande de propositions pour la suite de la procédure.

Fait à Kinshasa, le **17 JUIL 2024**

Pour le Directeur Général empêché

Jacques MUYUMBA NDUBULA



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

CADASTRE MINIER

Téléphone: (+243) 858 193 909
Facsimile
Email: info@cami.cd
Website: www.cami.cd



DIRECTION GENERALE
Croisement des Avenues Mpolo Maurice
Et Kasa-Vubu, GOMBE
Numéro Impôt : A0700326N
BP 7987, Kin 1
KINSHASA

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

APPEL D'OFFRES NATIONAL

Recrutement d'un Consultant (cabinet) pour l'évaluation du patrimoine pour la détermination du capital social du Cadastre Minier.

1. Le présent Avis à manifestations d'intérêt fait suite au Plan de Passation des Marchés paru sur le site web www.arnp-rdc.org de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics de la RDC.
2. Le Cadastre Minier « CAMI » a prévu des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au recrutement d'un Consultant (cabinet) pour l'évaluation du patrimoine en vue de la détermination du capital social du Cadastre Minier.

Le CAMI, qui est un Etablissement Public à caractère administratif et technique institué par l'article 12 de la Loi n° 007-2002 du 11 juillet 2002 portant code minier, et doté de la personnalité juridique jouissant de l'autonomie administrative et financière, désire à ce jour identifier l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers, afin de parvenir à fixer son capital social en bonne et due forme.

La mission, qui consistera en une assistance technique et juridique aux fins susvisées, s'effectuera à la Direction Générale ainsi qu'aux différentes directions provinciales sur le territoire national, pour une durée de douze (12) mois.

3. Les candidats intéressés devront présenter les pièces suivantes :
 - Les statuts ou tout document équivalent démontrant une expérience générale d'au moins cinq (05) ans dans le domaine d'élaboration des manuels de procédures ;
 - Les attestations de bonne exécution des marchés similaires, exécutés notamment au bénéfice d'au moins trois (03) Etablissements publics de la RDC au cours des cinq (05) dernières années, attestant d'une expérience pertinente ;
 - Le numéro d'identification nationale harmonisée ;
 - La copie de l'immatriculation au RCCM ;
 - L'acte de Groupement, le cas échéant.
4. Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qui combine la qualité technique et le coût, telle que définie aux articles 111 à 114 du Décret n° 23/12 du 03 mars 2023 portant manuel de procédures des marchés publics.
5. Les lettres de manifestations d'intérêt rédigées en français en quatre (04) exemplaires, soit un (01) original et trois (03) copies, devront être adressées à l'attention de Monsieur le Directeur Général du CAMI à l'adresse ci-dessous au plus tard le **15 août 2024 à 14h00**, heure de Kinshasa (TU+1), et porter clairement à son objet la mention « Dossier de manifestations

d'intérêt pour le recrutement d'un consultant (firme) chargé de la codification du patrimoine du Cadastre Minier » ;

6. Les candidats susvisés peuvent obtenir des informations au Secrétariat Permanent de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics située à l'adresse ci-dessous :

Immeuble CAMI
Croisement des avenues Mpolo Maurice et Kasa-Vubu
Kinshasa/Gombe
BP. 7987 Kin 1+

7. Seuls les candidats repris sur la liste restreinte seront invités à retirer la demande de propositions pour la suite de la procédure.

Fait à Kinshasa, le 17 JUIL 2024

Pour le Directeur Général empêché

Jacques MUYUMBA NDUBULA

